

## EDITO **UNE PRÉOCCUPATION QUI DEMEURERA ESSENTIELLE**



**Francis SZPINER**  
Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement

L'élection présidentielle vient de s'achever et les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochains. La « réserve électorale » prévue par la loi encadre minutieusement pendant cette période la communication des élus, et nous nous y conformerons scrupuleusement. Quelle que soit la situation politique de notre pays à l'issue de ces consultations, une chose est néanmoins certaine : la sécurité restera l'une des préoccupations essentielles des Français, au même titre que le coût de la vie, l'immigration ou la paix en Europe. Car elle est et demeurera, pour reprendre la formule célèbre d'Alain Peyrefitte, « la première des libertés ».

Une formule souvent mal interprétée. Elle ne signifiait évidemment pas, dans l'esprit du grand juriste et du grand ministre que fut Peyrefitte, que la sécurité primait ou l'emportait sur les autres libertés. Mais simplement que c'est la sécurité qui permet et favorise leur exercice plein et entier. Que deviendraient, pour ne citer qu'elles, les libertés d'association, de réunion, d'expression, de manifestation, de circulation ou même d'entreprendre dans une société où la sécurité aurait disparu et où la délinquance et la criminalité seraient maîtresses de l'espace public ? La réponse est évidente, et c'est bien pour cela qu'assurer l'ordre et la tranquillité restera une tâche fondamentale de l'Etat, par-delà les contingences politiciennes.

## FOCUS SUR **LES BARS A CHICHAS SOUS SURVEILLANCE**

Se multipliant depuis quelques années, dans notre arrondissement comme ailleurs dans Paris, les « bars à chichas » font l'objet d'une étroite surveillance de la part de l'ensemble des services potentiellement concernés par leurs activités : police, hygiène, douanes, sécurité sociale, services municipaux... En effet, si beaucoup exercent leur commerce en respectant les textes en vigueur, d'autres semblent indifférents aussi bien à la loi qu'aux règles du plus élémentaire « vivre-ensemble ».

Pour trois de ces établissements installés dans le XVI<sup>e</sup>, les sanctions sont tombées ces dernières semaines. L'un d'entre eux, ouvert avenue Bugeaud, génère depuis des mois de nombreuses plaintes du voisinage : nuisances sonores et olfactives, terrasse installée illégalement, stationnement anarchique des véhicules de sa clientèle (empêchant même certains soirs le bus 52 de passer !), agressivité du personnel envers les riverains, etc. Il s'est vu infliger du 8 mars au 6 avril une fermeture administrative de 30 jours à la suite d'un contrôle du Comité départemental antifraude, regroupant les services cités plus haut.

Un deuxième, situé rue Copernic, a fait l'objet d'une fermeture administrative de 45 jours, du 3 mars

au 16 avril, à la suite d'une opération conjointe de l'Unité de Police Administrative du commissariat du 16<sup>e</sup> arrondissement et de l'URSSAF. Le troisième, installé depuis plusieurs années rue de la Pompe et très défavorablement connu des services de police pour de multiples infractions, a écopé de la plus lourde sanction : 6 mois de fermeture administrative, du 11 avril au 11 octobre 2022, à la suite d'une opération judiciaire.



Les bars à chichas génèrent souvent de nombreuses nuisances pour leur environnement.

# UNE FRAGILE AMÉLIORATION DANS LE DOSSIER DES MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS DU TROCADÉRO



**Gérard GACHET**  
Adjoint au Maire  
chargé de la sécurité

Depuis plus de deux ans, l'installation d'un groupe de « mineurs étrangers isolés » dans les Jardins du Trocadéro a fortement perturbé la sécurité et la tranquillité dans l'ensemble de notre arrondissement. Une situation aggravée par l'attitude de la mairie de Paris, qui refuse d'appliquer le protocole d'évaluation de l'âge de ces jeunes, dont beaucoup sont en réalité majeurs. Depuis quelques semaines, la présence de renforts policiers, y compris la nuit, et des aménagements techniques provisoires du site sont à l'origine d'un changement : les « misols » ne dorment plus sur place, où ils s'étaient installés sur le toit de l'Aquarium de Paris, y causant des dommages importants.

Mais cette amélioration, qui demande à être confirmée par des travaux à venir, ne résout pas l'ensemble du problème. Les individus en question ont pris leurs – mauvaises – habitudes dans le XVI<sup>e</sup>

et n'entendent pas y renoncer : nombreux vols à l'arraché dans la journée, dont sont victimes riverains et touristes, et multiples tentatives la nuit de cambriolages de commerces. Fréquemment interpellés par la police, mais se déclarant mineurs, ils sont rapidement remis en liberté. La solution durable du problème passe donc par des changements législatifs, mais aussi par une volonté politique forte permettant d'obliger les pays d'où ces jeunes sont originaires à les reprendre en charge. Toutes décisions qui se situent davantage au niveau de l'Etat qu'à celui d'une simple mairie d'arrondissement.



Renforts de police et aménagements techniques ont joué un rôle positif.

## EN BREF... EN BREF... EN BREF...

### Ventes à la sauvette

Depuis plusieurs semaines sont organisées dans tout l'arrondissement (place du Trocadéro, place Victor Hugo, avenue de Versailles, porte de Saint-Cloud) des opérations conjointes entre la Police nationale et la Police municipale afin de lutter contre les ventes à la sauvette, qui concernent toutes sortes de produits : fruits et légumes, pseudo-souvenirs touristiques, contrefaçons, etc. Dangereuses pour les consommateurs, en raison des conditions de fabrication ou de conservation des produits, ces ventes constituent également un préjudice grave pour les commerçants, qui paient taxes et patente. Les opérations conjointes PN-PM permettent de procéder à la saisie et à la destruction immédiate des produits. Ainsi, le 27 avril, une opération a permis le contrôle de personnes en situation irrégulière sur le territoire français et la destruction de plusieurs dizaines de kilos de matériel saisi.

### Protection piétons

Le 29 mars, la première journée « Protéger les piétons » a mis à contribution l'ensemble des divisions territoriales de la Police municipale dans la capitale, qui ont réalisé plus de deux cents opérations de verbalisation ou de sensibilisation visant à sécuriser davantage les piétons dans les rues de Paris, notamment sur les trottoirs et les passages protégés. Dans le XVI<sup>e</sup>, 70 procès-verbaux ont été dressés ce jour-là pour stationnement ou circulation de voitures ou de deux-roues ne

respectant pas les droits des piétons, et plusieurs dizaines d'action de sensibilisation et de médiation ont été menées.

### Opération Sentinelle



Le 27 avril, les officiers du régiment actuellement en charge de l'opération anti-terroriste Sentinelle dans notre arrondissement ont été reçus à la mairie du XVI<sup>e</sup> par l'adjoint au maire chargé de la sécurité. Ils ont fait avec lui un point sur les conditions d'exécution de leur mission et passé en revue les principaux endroits concernés par l'opération : établissements scolaires, lieux de culte, emplacements stratégiques ou particulièrement emblématiques de l'arrondissement.

### Nuisances sonores

Autre thématique ayant mobilisé les effectifs de la Police municipale parisienne : le 19 avril était organisée une « Journée de lutte contre le bruit ». A cette occasion, la Division territoriale 16<sup>e</sup> de la Police municipale, équipée de sonomètres, a réalisé plus d'une vingtaine d'opérations de contrôle dans des établissements (bars, restaurants, commerces), ainsi que des opérations

de vérification et de verbalisation à destination des deux-roues motorisés. A noter que la plupart des établissements contrôlés avaient été choisis à la suite de plaintes déposées par des riverains.

### Découverte macabre

Un agent de la Direction des espaces verts de la Ville de Paris a découvert, le matin du 25 avril, le corps d'un homme d'une cinquantaine d'années, pendu à un arbre près de l'embarcadère du Châtelet des Îles, dans le Bois de Boulogne. Une enquête a été ouverte par la police judiciaire pour tenter d'établir l'identité de l'homme et les motivations de son acte.

### Club fermé

A la suite d'une enquête menée par la Brigade de répression du proxénétisme, un club « libertin » situé rue Le Sueur s'est vu infliger par le Préfet de Police de Paris quatre mois de fermeture administrative.

16, la lettre d'information sécurité du seizième arrondissement

Lettre mensuelle éditée par la Mairie du XVI<sup>e</sup> - Numéro 18 | Mai 2022

Directeur de publication : Vincent GOSSARD

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Guillaume VALLOT / Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

Pour recevoir cette lettre par mail inscrivez-vous sur <http://mairie16.paris.fr>